

# Le jeune et son projet de vie au cœur de la démarche!

## Le jeune à l'école

La démarche de planification de la TÉVA a comme point de départ les souhaits du jeune pour sa vie adulte.

La démarche s'adresse au jeune qui a besoin d'être accompagné de manière planifiée et concertée pour réussir sa transition école-vie active (TÉVA). Elle s'adresse particulièrement au jeune vivant une situation de handicap (*Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*).

### 3 ans avant de quitter l'école

Définit un projet de vie et s'engage dans l'action

- Connaît mieux ses intérêts, ses valeurs, ses forces et ses capacités.
- Découvre les ressources de son environnement.
- S'informe et explore pour préciser son projet de vie :
  - Quel travail ?
  - Quelles études post-secondaires ?
  - Quels loisirs ?
  - Quel réseau social ?
  - Habiter en appartement ?
  - Quels rêves ?
- Réalise des apprentissages en lien avec son projet de vie.

### 2 ans avant de quitter l'école

Développe ses compétences et ses habiletés pour réaliser son projet de vie

- Fait des stages.
- Expérimente des loisirs.
- Participe à des activités dans la communauté.
- Expérimente des modes de transport en vue de se déplacer de manière autonome.
- Se prépare à la vie adulte (activités de la vie courante et domestique, autonomie résidentielle).
- Développe ses ressources personnelles, ses habiletés relationnelles et sociales.
- Développe son réseau social.
- Poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie.

### 1 an avant de quitter l'école

Amorce la réalisation de son projet de vie

- Poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie.
- Valide ses choix.
- Précise son projet de vie.
- Consolide ses acquis.
- Réalise son CV ou son portfolio.
- Est en lien avec un Centre de réadaptation ou un Service spécialisé de main-d'œuvre pour poursuivre ses démarches.
- Connaît les personnes et les ressources qui peuvent l'aider et sait faire appel à elles.

### Au moment de quitter l'école

Poursuit en continuité la réalisation des divers aspects de son projet de vie

- A des acquis significatifs le préparant à la vie adulte.
- Maintient son autonomie en matière de transport.
- Entretient et développe un réseau social plus vaste.
- En fonction de son projet de vie :
  - Est prêt à entreprendre sa recherche d'emploi ou à débiter un stage préparatoire à l'emploi.
  - A fait une demande d'admission dans un service spécialisé de main-d'œuvre ou a communiqué avec son CSSS pour être référé à un centre de réadaptation.
  - S'inscrit à des activités de loisirs.
  - S'est inscrit à un programme d'études ou de formation.

*Développe son autonomie*

## Ses parents et les partenaires

Dans le cadre du Plan de transition école-vie active

L'école

Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS)

Le Centre de réadaptation (CRDP ou CRDITED)

Le Service spécialisé de main-d'œuvre (SSMO-PH)

Le Centre local d'emploi (CLE)

Le Centre jeunesse

L'organisme de loisirs

L'organisme communautaire

- Accompagnent de manière planifiée et concertée le jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie pendant les 3 années précédant son départ de l'école.
- Mettent en commun leurs expertises au profit du jeune et agissent en complémentarité dans le cadre du Plan de transition.
- Créent les conditions de développement de l'autonomie du jeune.
- Aident le jeune à développer :
  - sa connaissance et son estime de soi ainsi que son pouvoir d'action et sa capacité de choisir.
  - ses ressources personnelles et ses habiletés relationnelles et sociales.
  - sa capacité de faire des choix significatifs en matière de projet de vie et d'orientation scolaire et professionnelle.
  - son employabilité et ses capacités d'intégration socioprofessionnelle.
  - son autonomie en matière de transport et son autonomie résidentielle.
  - sa connaissance des ressources et sa capacité d'y faire appel.
- Prévoient les moyens de transport et les ressources résidentielles.
- Évaluent son potentiel d'employabilité.
- S'assurent que les liens soient faits avec les partenaires qui accompagneront le jeune quand il aura quitté l'école et assurent la continuité de sa démarche.



# Les partenaires de la TÈVA de l'île de Montréal selon le projet de vie et les besoins du jeune vivant une situation de handicap



Le comité régional TÈVA/Engagement jeunesse pour les jeunes handicapés regroupe une vingtaine d'organisations issues des divers réseaux : éducation, santé et services sociaux, emploi, loisirs et milieu associatif. Il est coordonné conjointement par Engagement jeunesse Montréal et par l'Office des personnes handicapées du Québec.

- CR** Centre de réadaptation
- CRDP** Centre de réadaptation en déficience physique
- CRDITED** Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement
- CSSS** Centres de santé et de services sociaux
- SSMO-PH** Service spécialisé de main-d'œuvre pour personnes handicapées

Cette réalisation du Comité régional TÈVA/Engagement jeunesse pour les jeunes handicapés, est rendue possible grâce à l'appui financier d'Emploi-Québec, de SPHERE-Québec, de la Commission scolaire de Montréal, de la Commission scolaire English-Montréal, de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, de l'Office des personnes handicapées du Québec et d'Engagement jeunesse Montréal.

Le comité de travail chargé de la conception de cet outil est composé d'Action main-d'œuvre, du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, du Centre de réadaptation Marie-Enfant, du CRDITED de Montréal, de la Commission scolaire de Montréal, d'Emploi-Québec, d'Engagement jeunesse Montréal, de l'Office des personnes handicapées du Québec et de SPHERE-Québec.

